



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

CONVOCATION

Date : 27/11/2024

Envoi le : 03/12/2024

Publication le : 03/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Absents : 08

Pouvoirs : 08

Votants : 29

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX (arrivée à 20h32), Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN,
Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST,
François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Odile RITOURET, Danielle PLOQUIN, Claire CARTIER, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Éric VERHILLE, Olivier DOUSSET, Éric GUILMET, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /

Messieurs /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Madame Claire CARTIER avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Éric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Daniel PERRICHOT.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20241210-DEL_10122024_10-DE



DEL N° 10-12-2024/10 GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE PAPIERS ET DE PRODUITS D'EMBALLAGE - ADHÉSION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil Municipal a validé l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la fourniture de papier et produits d'emballage, dont la ville de Tours était coordinateur.

Les marchés issus de cette procédure arrivant à échéance en 2025, il convient de reconstituer ou non ce groupement et de relancer une nouvelle procédure pour la période 2025-2029.

Pour ce faire, il appartient aux communes et collectivités intéressées d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

Sur ce dossier, le Conseil Municipal doit délibérer pour :

- Décider d'adhérer au groupement de commandes,
- Adopter la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement,
- Accepter que la commune de Tours soit le coordinateur, en précisant que la commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Tours.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de papiers et de produits d'emballage.

ADOpte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement au groupement de commandes, jointe en annexe de la présente délibération.

ACCEPTe que la commune de Tours soit le coordinateur de ce groupement de commandes.

PRÉCISE que la commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Tours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **18 DEC. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **18 DEC. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20241210-DEL_10122024_10-DE